

# Bourses de perfectionnement AQIIRC

Dans le cadre de la mission de l'AQIIRC de promouvoir le perfectionnement de ses membres et ainsi valoriser l'excellence et la performance en recherche clinique au Québec, le CA a créé deux bourses de perfectionnement par année permettant à un membre de suivre une formation ou une conférence spécialisée dans son domaine dans le but d'améliorer ses connaissances et de favoriser les échanges scientifiques. La bourse, jusqu'à concurrence de 750\$, permettra de rembourser les frais associés à la participation d'une formation spécifique (tel qu'un colloque, congrès, cours spécifique ou académique) tant nationale qu'internationale.

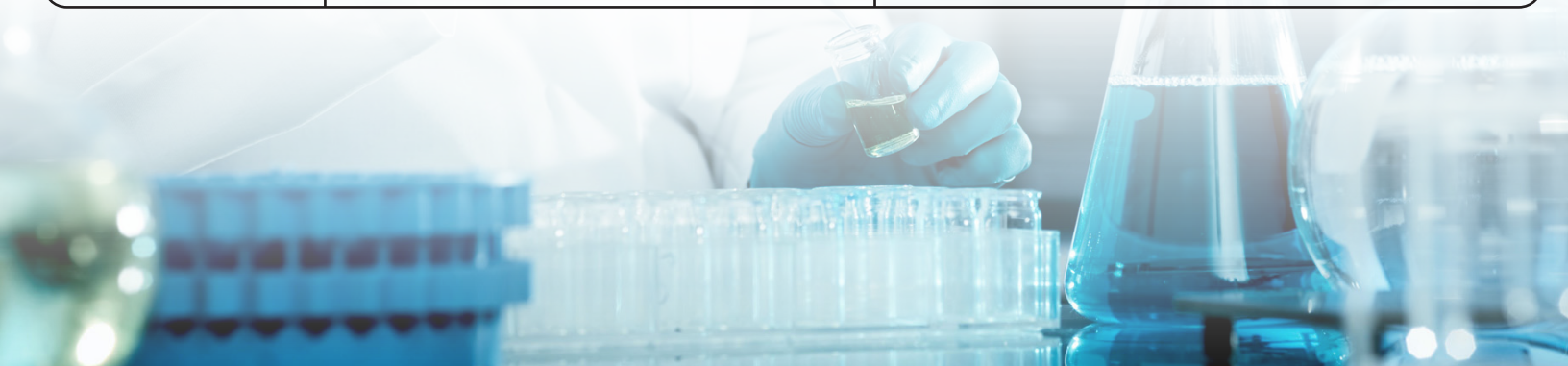
## Admissibilité des dépenses :

- Transport : entre la ville du domicile jusqu'à la ville de la formation si plus de 20 km entre les deux. Tarif de 0.54\$/km jusqu'à concurrence de 150\$. Remboursement de la valeur totale du billet pour autobus, avion, train, taxi, stationnement.
- Hébergement : si plus de 50 km du domicile et pour la durée du séjour de formation seulement.
- Frais d'inscription : congrès, colloque, formation continue professionnelle ou formation d'un établissement d'enseignement (ex : université)
- Repas : les repas déjà inclus dans le prix d'inscription ne pourront pas être réclamés. Les repas additionnels seront remboursés jusqu'à l'atteinte du maximum suivant : 10\$ déjeuner, 20\$ dîner, 30\$ souper. Les boissons alcoolisées ne sont pas remboursées.

## Règles d'éligibilité :

- Être membre de l'AQIIRC et avoir payé sa cotisation au moment de déposer sa candidature et de recevoir la bourse;
- Déposer une demande de bourse complète avant la date limite pour une formation se déroulant dans l'une des fenêtres prévues (voir tableau ci-dessous).
- La bourse ne peut pas être utilisée pour rembourser une formation fournie par l'AQIIRC, ni pour une formation déjà remboursée par l'employeur/autre organisme.
- Le récipiendaire doit accepter que sa photo apparaisse dans une des communications de l'AQIIRC à titre promotionnel.

| CONCOURS  | DATE LIMITE         | MOMENT DE LA FORMATION     |
|-----------|---------------------|----------------------------|
| Automne   | 1er décembre, 22h00 | 1er janvier au 31 décembre |
| Printemps | 1er juin, 22h00     | 1er juillet au 30 juin     |



### Pour déposer sa candidature via [info@aqiirc.qc.ca](mailto:info@aqiirc.qc.ca), il faut:

- Fournir un CV récent (doit inclure minimalement nom, prénom, coordonnées, profession, employeur)
- Fournir une lettre de présentation expliquant ses motivations à suivre la formation proposée (1 page maximum) : lieu/date/nature de la formation, lien avec sa discipline, compétences recherchées qui seront acquises par le biais de la formation.
- Fournir un budget (1 page maximum) : montants estimés de la formation ventilés par nature de dépenses (transport, hébergement, inscription, repas). Ajouter les références lorsque disponible (par exemple : le site web de la conférence/institution où le montant d'inscription est précisé). Si les coûts dépassent le montant de la bourse (750\$), préciser qui déboursera la somme résiduelle (montage financier avec d'autres organismes ou non).
- Toute annexe ayant pour but de justifier les dépenses ou préciser la formation est acceptée, mais non obligatoire.

### Règles de sélection du récipiendaire

- Afin d'assurer une sélection neutre, les candidatures seront dénominalisées avant la délibération du comité. Le comité de sélection sera composé d'au moins 4 membres du CA de l'AQIIRC.
- Les membres du CA actuel ne peuvent pas soumettre leur candidature à ce concours.
- Le nom du récipiendaire sera dévoilé (site web, info-lettre et média sociaux) dans les 30 jours suivants la fin du concours.
- L'évaluation des candidats sera basée sur les critères de sélection suivants :

| CRITÈRES  | PONDÉRATION |
|---|-------------|
| Pertinence de la formation en fonction de la recherche clinique et de la discipline du candidat | 40%         |
| Justification des coûts   | 20%         |
| Motivation du candidat  | 20%         |
| Démonstration de l'acquisition de compétences nouvelles   | 10%         |
| Qualité de la demande (présentation, orthographe, etc)  | 10%         |

### Procédure de remboursement

- Au moment de recevoir la bourse, une preuve d'inscription à la formation sera exigée ainsi que tous les reçus (originaux ou scannés) portant la date, la nature et le montant (avec taxes) de la transaction.
- Une demande de remboursement (fourni par le CA) devra être complétée et signée par le récipiendaire afin de détailler toutes les dépenses.
- Les documents devront être transmis dans les meilleurs délais (max 1 mois après la formation) à l'adresse suivante :

**info@aqiirc.qc.ca** Ou  
**AQIIRC – bourse de perfectionnement**  
CP 55031  
BP Vieux-Longueuil  
Longueuil (Québec) J4H 0A2

- Un chèque sera envoyé au récipiendaire à l'adresse indiquée dans le formulaire dans un délai de 2 semaines suivant la réception de tous les documents.

